



Maison  
de l'enfance



# Maison de l'enfance

PROJET ASSOCIATIF  
2020-2024



## SOMMAIRE

1 Contexte et objectifs du projet associatif.....	3
2 Présentation de l'association « La Maison de l'enfance du 6 <sup>ème</sup> ».....	4
2.1. Activités et services proposés.....	4
2.2. Les statuts.....	5
2.3. Historique de la Maison de l'Enfance du 6 <sup>ème</sup> .....	6
2.4. Fonctionnement.....	6
2.5. Financement.....	8
3 État des lieux de l'association.....	9
3.1. Profil des adhérents.....	9
3.2. Les valeurs de la ME6.....	11
3.3. Ressources et points d'amélioration.....	12
4 Les objectifs 2020-2024.....	20
5 Définition et mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs.....	22
6 Suivi et évaluation.....	22



## 1 Contexte et objectifs du projet associatif

Le projet associatif de la Maison de l'enfance du 6<sup>ème</sup> (ME6) établi pour 5 ans, est le **résultat d'une réflexion collective** qui exprime pour l'association :

- ses **ambitions**,
- sa **stratégie** à moyen terme,
- ses **grandes orientations** et **les moyens** mis en œuvre.

Il a pour objet de :

- Faire **un état des lieux** de la situation de l'association,
- Définir des **objectifs**,
- Mettre en place des **actions** et des **moyens** pour répondre à ces objectifs,
- Définir les critères d'**évaluation** et de **suivi** de la mise en œuvre de ses actions.

**L'élaboration du projet associatif de la ME6** s'inscrit dans les différents documents liant l'association à la **Ville de Lyon** :

- la convention cadre,
- différents dispositifs contractuels tels que le Projet Educatif De Territoire (PEDT) et le Contrat Enfance – Jeunesse (CEJ).

Il est notamment rappeler dans la convention cadre :

- ➔ Les Maisons de l'Enfance doivent fonder leur action dans la durée par l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet associatif cohérent et pluriannuel, fondé sur l'analyse des besoins sociaux,
- ➔ L'association s'engage (en contrepartie de l'octroi par la Ville de Lyon d'une subvention) à élaborer un projet associatif répondant aux besoins du quartier, géré par des personnels qualifiés qui s'appuient sur des projets éducatifs et pédagogiques.



Maison  
de l'enfance

## 2 Présentation de l'association « La Maison de l'enfance du 6<sup>ème</sup> »

### 2.1. Activités et services proposés

La ME6 est une association qui propose **un accueil et des activités de loisirs**, au service **des enfants de 3 mois à 13 ans et de leurs parents**.

Les activités proposées sont réparties en 5 secteurs :

- **Un accueil de loisirs et des séjours**

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 13 ans et fonctionne les mercredis et les vacances scolaires pour une capacité de 150 enfants pendant les vacances et 174 enfants les mercredis. Les enfants sont encadrés par une équipe de direction et une équipe d'animation qui est composée de 9 à 18 animateurs. L'équipe organise de nombreuses activités autour d'un projet et d'objectifs pédagogiques. De nombreuses sorties (sportives, culturelles, de plein air...) sont organisées tout au long de l'année.

La ME6 organise également deux séjours par an avec hébergement qui sont ouverts aux enfants âgés de 6 à 13 ans l'hiver (neige et glisse) et l'été (multi-activités).

- **Un accueil périscolaire : le club des écoliers**

Le Club des écoliers est une passerelle entre l'école et la maison, le collectif et la famille. Il concerne les enfants scolarisés dans deux écoles situées à proximité immédiate de la ME6. Sa capacité d'accueil est de 50 enfants âgés de 3 à 10 ans, pour un accueil le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h45.

- **La ludothèque et l'organisation d'anniversaires**

La ludothèque est un lieu d'animation ouvert à tous qui met à disposition des jeux, des jouets et des espaces de jeu. L'animateur (trice) jeu intervient dans le cadre de l'accueil de loisirs, la crèche et le périscolaire et mène aussi des actions personnalisées en direction d'autres structures : centres sociaux, écoles, associations...

La ludothèque est ouverte aux assistantes maternelles et aux parents avec leurs enfants deux matinées par semaine. Le samedi matin est consacré à l'accueil des familles.

La ludothèque propose également des prêts de jeux aux adhérents ainsi que l'organisation des anniversaires sur place ou à domicile.



- **Les activités hebdomadaires**

La ME6 propose aux enfants de 4 à 13 ans, en soirée ou le samedi, des activités artistiques, sportives et musicales telles que la natation, musique et chant, cirque, yoga parent-enfant, magie.

- **Un établissement d'accueil de jeunes enfants : la crèche Frimousse**

La crèche Frimousse assure un accueil régulier ou occasionnel aux enfants de 3 mois à 3 ans, de quelques demi-journées à cinq jours par semaine, pour 35 enfants. L'accueil des enfants se fait du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

## 2.2. Les statuts

La ME6 est **une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901** déclarée en préfecture du Rhône le 23 novembre 1979 et dont le siège social est situé 34 rue Waldeck Rousseau – 69 006 Lyon dans le quartier Brotteaux – Jules Ferry.

Selon l'article 1 des statuts de l'association, elle a pour objet :

- la direction, la gestion, l'administration et l'aménagement de la ME6 ;
- la gestion de tout équipement dont elle peut disposer (terrains, locaux...) ;
- l'organisation d'un accueil de loisirs fonctionnant hors temps scolaire, principalement les mercredis, le soir en période scolaire, petites et grandes vacances, accueillant des enfants et adolescents du 6<sup>ème</sup> arrondissement et proposant des activités éducatives et de loisirs sur place ou à l'extérieur ;
- l'organisation d'activités d'éveil, culturelles et sportives extrascolaires ;
- l'organisation d'une structure Petite Enfance fonctionnant selon la réglementation en vigueur et accueillant en priorité des enfants domiciliés dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement ;
- la défense et la représentation des intérêts des enfants fréquentant la maison de l'enfance auprès des pouvoirs publics et de tutelle ou de toutes autres autorités ;

Selon l'article 3 des statuts de l'association, celle-ci se compose d'adhérents et de membres actifs. Les adhérents sont les enfants qui participent aux activités et qui payent une adhésion annuelle ainsi que les représentants légaux des adhérents mineurs.

### 2.3. Historique de la Maison de l'Enfance du 6<sup>ème</sup>

La ME6 a été créée en 1979 par la Ville de Lyon, en réponse à sa volonté d'établir un lieu de transition entre l'école et la maison. Ce n'est qu'en 1980 qu'elle devient Association. Démarrent alors les premières activités et l'ouverture d'un centre de loisirs pour 30 enfants suite à l'obtention du 1<sup>er</sup> agrément Jeunesse et Sport, qui passe rapidement à 150 enfants en 1986.

En 1988, la ME6 obtient l'agrément pour l'accueil de 10 enfants de 3-4 ans, puis en 1993 c'est la création de la crèche Frimousse, qui s'agrandira jusqu'en 2005. La Maison de l'Enfance offre alors un lieu d'accueil commun pour les enfants de 3 mois à 13 ans, complété par la création en 1999 de la ludothèque et des anniversaires le samedi.

### 2.4. Fonctionnement

Les articles 4 à 8 des statuts de l'association déterminent le fonctionnement de l'association.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de 6 à 17 membres titulaires élus par l'Assemblée Générale. Ces administrateurs sont issus de trois collèges :

- les membres adhérents avec voix délibératives,
- les personnes morales associées avec voix délibératives (les associations ou organismes dont l'action pour l'enfance et l'adolescence s'exerce sur le 6<sup>ème</sup> arrondissement),
- les membres cooptés avec voix délibératives.

Le Conseil d'Administration comprend également des membres d'honneurs et des invités permanents avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration fonctionne donc avec la participation active de parents bénévoles dont l'objectif est de prendre les meilleures décisions pour l'association. Il désigne un bureau chargé par les statuts de l'association de garantir sa gestion courante en lien avec les équipes.

En janvier 2020 :

- le **bureau** compte 6 membres :
  - Une Présidente et une Vice-Présidente,
  - Un Trésorier et une Trésorière adjointe,
  - Une Secrétaire et une Secrétaire adjointe,
- le **Conseil d'Administration** compte 11 administrateurs (dont les 6 membres du bureau) et un membre d'honneur.



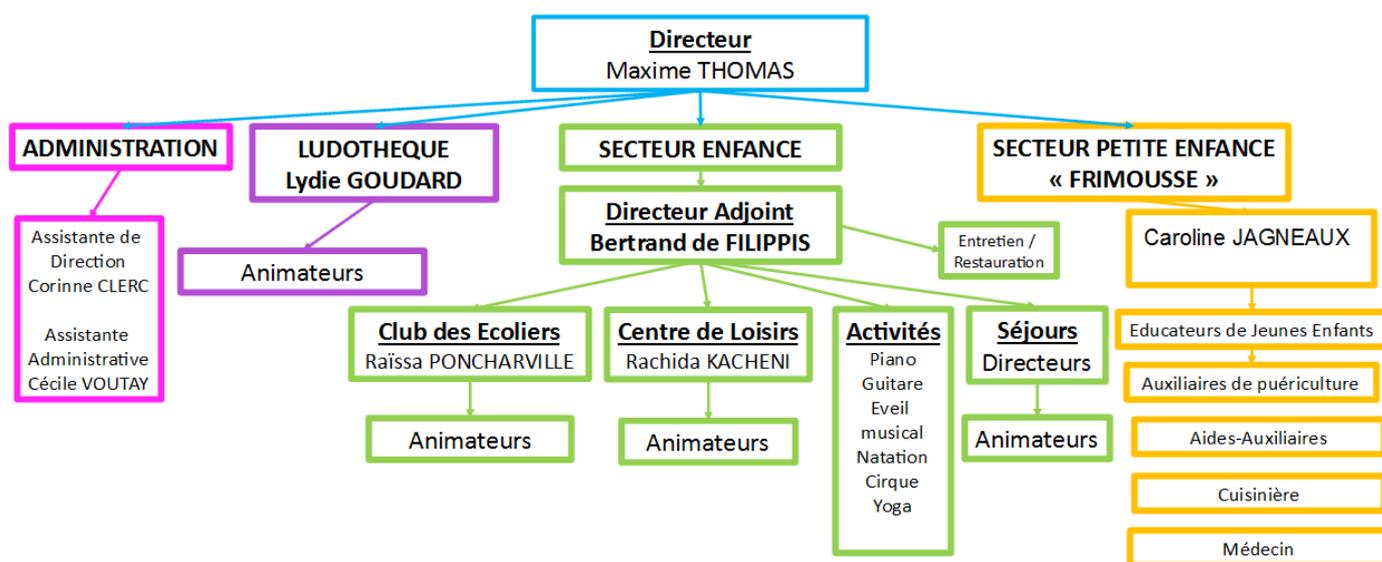
Maison  
de l'enfance

Le bureau se réunit toutes les trois semaines environ et le Conseil d'Administration toutes les six à huit semaines (au minimum une fois par trimestre conformément aux statuts).

**Une Assemblée Générale** se tient une fois par an.

Sous le contrôle de la Présidente, la Direction gère la ME6 dans le cadre des délégations reçues par le Conseil d'Administration.

L'association emploie 233 salariés sur l'année et 30 équivalents temps plein.



Organigramme de la ME6 – septembre 2020

## 2.5. Financement

**Le budget** 2018 de la ME6 s'élève à 1 455 264 €.

L'association reçoit des subventions de :

- **la Ville de Lyon** : une dotation générale de fonctionnement est attribuée chaque année et versée en 3 fois,
- **La CAF** : prestations CAF périscolaire et extra-scolaire, PSU CAF EAJE, subvention CAF.

Le reste des financements provient :

- Des adhésions des familles (annuelles),
- Des participations directes des familles aux activités et services.



### 3 État des lieux de l'association

Afin d'établir les grands objectifs 2020-2024 pour la ME6, il est nécessaire de réaliser au préalable un **état des lieux** de l'association.

Cette analyse porte sur :

- les adhérents,
- les valeurs partagées,
- les points forts et points faibles.

#### 3.1. Profil des adhérents

##### *La place des familles et des enfants dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement*

La ME6 est située dans le quartier Jules Ferry – Brotteaux soit en périphérie sud-est de l'arrondissement.

En 2016, le 6<sup>ème</sup> arrondissement représente 51 416 habitants<sup>1</sup> soit environ 10 % de la population totale lyonnaise (515 695 habitants).

Parmi les habitants du 6<sup>ème</sup> arrondissement on compte environ <sup>2</sup>, :

- 5800 familles avec enfants de tout âge,
- 5500 enfants de 0 à 11 ans (2800 enfants de moins de 6 ans et 2700 enfants de 6 à 11 ans).

Le nombre moyen d'enfants par famille (ayant des enfants) dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement est de 1,8. Il y a donc environ 3050 familles à Lyon 6<sup>ème</sup> ayant des enfants de 0 à 11 ans.

1 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-69386>

2 vlko.org

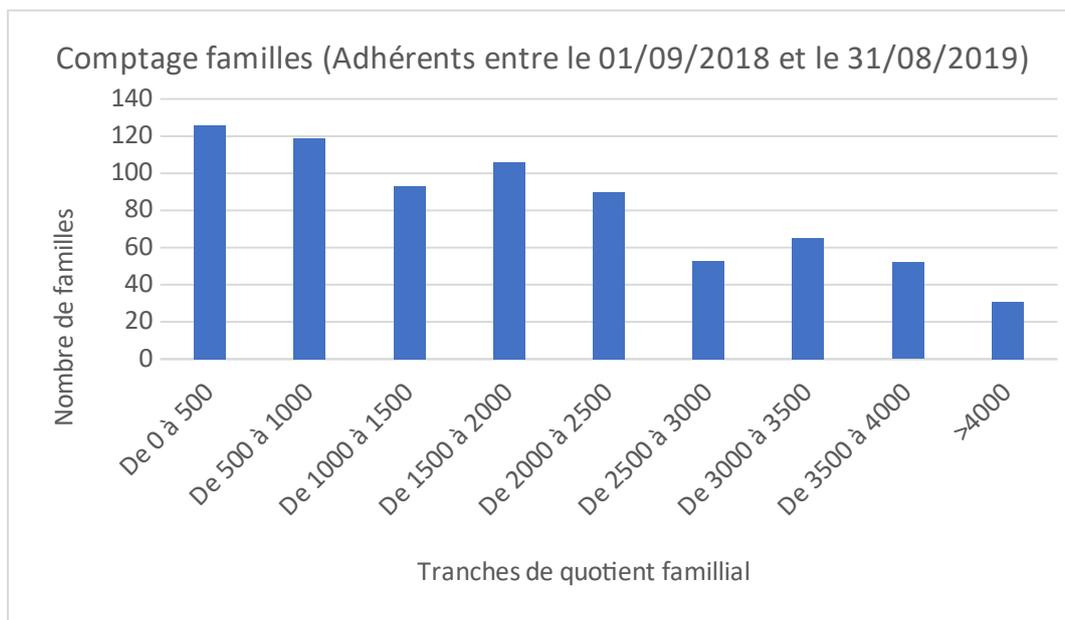


### Les adhérents à la ME6

En 2018-2019, on compte 735 familles et 15 structures adhérentes. Cela concerne 1109 enfants ou parents inscrits à un ou plusieurs secteurs de la maison de l'enfance.

Il y a donc **environ 24 % des familles** du 6ème arrondissement ayant des enfants de 0 à 11 ans **qui fréquentent la ME6.**

De plus, il est constaté d'après le graphe ci-dessous que parmi les familles adhérentes, toutes les catégories sociales sont représentées faisant de la ME6 un lieu de mixité sociale.



Nombre de familles adhérentes en fonction du quotient familial



### 3.2. Les valeurs de la ME6

La ME6 est une association **aux services de l'enfant et de sa famille**. Elle assure l'accueil des enfants de 3 mois à 13 ans en proposant des activités culturelles, sportives et sociales.

L'accueil des enfants doit leur permettre de passer un temps agréable et épanouissant, dans un cadre sécurisé, en dehors de l'école, tout en favorisant la socialisation et la vie de groupe, le partage, la solidarité, l'autonomie et la créativité.

Les **principales valeurs** partagées au sein de la ME6 sont :

#### 1 - La bienveillance :

Le personnel porte une attention et une écoute particulières aux envies, besoins, capacités des enfants. Il leur propose ainsi des activités variées visant à leur bien-être, leur épanouissement et leur sécurité, tout en respectant le cadre et les règles de la vie collective.

#### 2 - Le partage et la solidarité :

Quel que soit le secteur au sein de la ME6, les enfants sont amenés à partager du temps, des activités, un lieu avec des professionnels. Les règles de vie collective imposent donc le sens du partage et de la solidarité. En pratique, le personnel favorise les situations dans lesquelles on retrouve ces valeurs et cela se traduit de différente manière par exemple :

- offrir et apporter sa culture et sa différence,
- mettre en commun ses sentiments, son temps, ses activités,
- se répartir les espaces de jeux, l'attention des professionnels ...

#### 3 - Le respect :

Le respect sous toutes ses formes est une valeur véhiculée au sein de la ME6 à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Ainsi la notion de respect porte sur :

- les règles de vie collective, l'écoute, la politesse ;
- le rythme des enfants, leur développement propre ;
- la considération pour les autres (adultes et enfants), la tolérance ;
- les différences (cultures, handicaps...) ;
- les jeux, les lieux ;
- l'environnement.

#### 4 - L'autonomie :

La ME6 souhaite donner aux enfants les moyens de devenir autonome à tous les âges pour les conduire à la responsabilisation.

#### 5 - La convivialité :

La maison de l'enfance se veut être un lieu accueillant, chaleureux et familial permettant aux enfants de passer un temps récréatif. Elle tend à développer les échanges réciproques des enfants qui la fréquentent. Elle doit aussi permettre aux parents de créer du lien social.

### 3.3. Ressources et points d'amélioration

Dans le cadre de la construction de cet état des lieux, un questionnaire a été transmis aux membres du CA, la direction et les directeurs de secteurs leur demandant d'établir avec leurs équipes une liste de points forts et points faibles de l'association.

Les réponses à ce questionnaire ont pu être regroupées dans trois thématiques transversales :

- l'accueil de l'enfant et de sa famille,
- l'accompagnement de l'enfant et des familles,
- la gouvernance de l'association.

Une liste des points forts et des points faibles par thématique transversale a donc été conduite en classant les pratiques de l'association selon trois catégories :

- 😊 = point fort/ressource de l'association qui doit perdurer et/ou être approfondie
- 😞 = point faible qu'on cherchera à améliorer dans les objectifs 2020-2024
- 😐 = des bonnes pratiques sont déjà mises en place mais peuvent être améliorées

## L'accueil de l'enfant et de sa famille

Il s'agit d'accueillir et de répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille en proposant :

- un encadrement et des activités adaptés garantissant l'épanouissement de l'enfant,
- une relation privilégiée entre les familles et le personnel,
- des horaires d'accueil adaptées aux rythmes scolaires et aux rythmes de travail des parents.

### → Accueil de l'enfant quelle que soit sa situation, sans discrimination

- ☺ Grille tarifaire qui s'adapte au quotient familial
- ☺ Prise en compte de la situation particulière de l'enfant lorsqu'elle est signalée à l'inscription
- ☺ Formation du personnel pour l'accueil des enfants en situation de handicap
- ☺ Adaptation des activités et sorties aux enfants à besoins éducatifs particuliers

### → L'organisation de l'accueil

- ☺ L'enfant est accueilli individuellement par les équipes. Dans tous les secteurs, cet accueil permet :
  - l'adaptation aux besoins de chaque enfant
  - un temps d'échange avec les parents dans tous les secteurs
- ☺ Les horaires d'accueil répondent aux besoins des parents (liés aux rythmes de travail), et garantissent le respect des rythmes des enfants
- ☺ Organisation des inscriptions qui se font uniquement sur place : attente des familles concernant les inscriptions en ligne
- ☺ Nombre de places proposées inférieur aux demandes pour les mercredis

### → Les locaux

Les locaux sont mis à disposition de la ME6 par la Ville de Lyon

- 😊 Locaux qui répondent aux exigences de sécurité et de confort minimum
- 😞 Locaux mal isolés (difficultés de chauffage l'hiver, et fortes chaleurs l'été), humides et peu fonctionnels (accès aux étages supérieurs notamment) côté centre de loisirs
- 😞 Locaux en partie inexploitable car vétustes

### → Les repas et goûters

- 😊 Cuisinière dédiée à l'EAJE, qui commande les aliments et prépare les repas
- 😊 choisis par les équipes ce qui permet de mettre en place des menus de qualité en essayant de promouvoir les produits locaux
- 😞 Vigilance nécessaire sur l'hygiène

### → Le personnel

- 😊 Qualifié et expérimenté
- 😊 Taux d'encadrement des enfants supérieur aux minima imposés par la réglementation dès que possible
- 😊 Ancienneté des personnels permanents
- 😞 Turn over des animateurs (ALSH), difficultés de fidélisation et de recrutement
- 😞 Santé du personnel de la crèche du fait de la difficulté du métier



→ **Les activités**

- 😊 Diversifiées et adaptées (culturelles, jeux, ...)
- 😊 Sorties extérieures très variées
- 😊 Mise en place de projets construits dans le temps et transversaux entre les différents secteurs
- 😊 Partenariat avec des associations culturelles et institutions
- 😊 Adaptation de l'offre d'activités hebdomadaires



## L'accompagnement de l'enfant et des familles

La maison de l'enfance accompagne les familles dans le temps en s'adaptant à l'âge et aux situations particulières. Elle ambitionne d'être plus qu'un simple lieu d'accueil. Elle doit permettre de :

- créer du lien social entre les familles,
- accompagner la parentalité.

### → Suivi de l'enfant et de sa famille sur plusieurs années

- 😊 La crèche frimousse comme lieu d'entrée
- 😊 Une passerelle entre la crèche et l'accueil de loisirs
- 😊 Un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans
- 😊 Des activités qui s'adaptent à l'âge et au développement de l'enfant

### → Développer la convivialité entre les familles

- 😊 Organisation de cafés des parents au centre de loisirs et à la crèche
- 😊 Organisation d'animations et d'évènements festifs tout au long de l'année
- 😊 Choix d'une adhésion famille et gratuité de la ludothèque ouverte à tous les adhérents
- 😞 Trop peu d'évènement « famille » ou « parents » organisés (sortie, temps d'échange)

→ **Accompagnement de la parentalité**

- 😊 Disponibilité quotidienne des équipes pour des temps d'échange avec les parents
- 😊 Des soirées à thèmes organisées entre les parents et le personnel pour la crèche frimousse
- 😊 Développement d'activités permettant de passer du temps parents/enfants (une ludothèque gratuite pour les adhérents proposant du jeu en famille, le yoga parents-enfants, piscine en famille, chorale parent-enfant)
- 😊 Une équipe professionnelle experte et à l'écoute pour accompagner les familles en difficulté
- 😞 Peu de conférence ou débat organisés



## La gouvernance de l'association

La gouvernance de l'association est avant tout régie par ses statuts. Au-delà de l'organisation du fonctionnement interne de l'association, il s'agit de définir :

- la place à donner à chacune des parties prenantes (bénévoles, salariés, adhérents, élus locaux, partenaires associatifs, partenaires financiers...)
- les relations entre elles

L'objectif de la ME6 est de garantir une gouvernance dynamique et efficace.

### → Bénévoles et Conseil d'Administration

Un CA régulièrement renouvelé et dynamique permet de garantir la vitalité de l'association et l'implication de ses adhérents dans son développement.

- 😊 Renouvellement régulier du CA
- 😊 Des parents impliqués et dynamiques
- 😞 Disponibilité des bénévoles (contraintes familiales et professionnelles)
- 😞 Sensibilisation des adhérents au caractère associatif de la structure

### → Relations entre le Conseil d'Administration et les équipes opérationnelles

La complémentarité entre bénévoles et salariés est recherchée dans l'élaboration et la conduite de la politique de l'association :

- 😞 Insuffisance de relations directes entre les membres du CA et les salariés, notamment avec les directeurs de secteurs

→ **Relations entre les différents secteurs**

- 😊 Réunions hebdomadaires inter-secteurs
- 😞 Insuffisance de liens entre les équipes petite enfance et enfance

→ **Gestion financière**

- 😊 Comptabilité analytique détaillée
- 😊 Respect du budget prévisionnel
- 😞 Impact de la solidarité financière entre secteurs

→ **Relation avec les autres structures** (réseau des Maisons de l'enfance, partenaires...)

- 😞 Peu de réseaux avec les autres Maisons de l'Enfance
- 😞 Relations avec les autres structures associatives de l'arrondissement à maintenir ou développer



## 4 Les objectifs 2020-2024

L'état des lieux de la ME6 a permis de mettre en avant les nombreuses ressources et « bonnes pratiques » déjà mises en place par la ME6. **Les équipes et le Conseil d'Administration continueront de les mettre en œuvre dans le cadre de ce projet associatif.**

La ME6 souhaite aller plus loin en renforçant certains points forts et en améliorant ses faiblesses. Pour cela, il a été déterminé **18 Grands Objectifs** pour la période 2020 – 2024 qui seront déclinées en objectifs opérationnels et actions de terrain.

Les Grands Objectifs et les objectifs opérationnels sont listés dans le tableau ci – dessous :





Maison  
de l'enfance

Grands Objectifs	Objectifs opérationnels
1 - Accueillir tous les enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Adapter la grille tarifaire</li> <li>➔ Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap et mettre en confiance les parents</li> </ul>
2- Organiser un accueil individuel adapté à l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Améliorer la formation du personnel pour la prise en charge des spécificités de chaque enfant</li> </ul>
3 - Faciliter les inscriptions	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Mettre en place la possibilité d'inscriptions en lignes</li> </ul>
4 - Accueillir les enfants dans des locaux agréables et aux normes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Solliciter régulièrement le bailleur pour l'entretien, l'amélioration et l'adaptation des locaux</li> <li>➔ Garantir le respect la norme HACCP</li> </ul>
5 - Proposer des repas sains et équilibrés aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Augmenter la part de produits BIO</li> <li>➔ Limiter les produits transformés</li> </ul>
6 - Fidéliser le personnel bien formé et qualifié	
7 - Garantir la santé et le bien-être au travail des équipes pour limiter l'absentéisme	
8 - Proposer des activités variées et adaptées aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Construire des projets entre la crèche et les sections jeunes de l'accueil de loisir</li> <li>➔ Cibler les nouvelles activités</li> </ul>
9 - Suivre l'enfant et sa famille sur plusieurs années et fidéliser les familles	
10 - Développer la convivialité entre les familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Proposer des événements ouverts aux familles</li> </ul>
11 - Accompagner la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Organiser des conférences</li> <li>➔ Organiser des groupes de paroles et de discussion</li> </ul>
12 - Recruter des bénévoles et administrateurs dynamiques et motivés	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Sensibiliser les adhérents au caractère associatif</li> </ul>
13 - Développer les relations entre équipes et bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Impliquer les équipes dans les projets structurels</li> <li>➔ Organiser une réunion bureau/équipe au minimum 1 fois par an</li> </ul>
14 - Développer les relations des équipes entre secteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Proposer des activités et événements transversaux</li> </ul>
15 - Respecter les budgets prévisionnels et conserver une comptabilité saine	
16 - Développer les relations avec les structures externes	
17 – Améliorer la communication vers l'externe mais aussi auprès des adhérents	
18- Intégrer la maison de l'enfance dans une démarche de Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Proposer des activités qui permettent une sensibilisation au développement durable</li> <li>➔ Gérer la maison de l'enfance en intégrant les principes du développement durable (activités proposées, gestion des déchets, choix des menus, produits d'entretien)</li> </ul>

## 5 Définition et mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs

Pour chaque objectif, le CA et l'équipe opérationnelle conjointement :

- **identifient des actions** nécessaires à l'atteinte de l'objectif,
- **définissent les actions retenues** dans un tableau précisant les **moyens** et les **modalités de suivi**,
- **mettent en œuvre ces actions.**

## 6 Suivi et évaluation du projet associatif

Le **suivi et l'évaluation** des objectifs du projet associatif seront :

- assurés par le CA de façon régulière,
- présentés lors de chaque AG.

Un questionnaire de satisfaction pourra être transmis annuellement aux adhérents et permettra de dresser un bilan qualitatif des actions.

**Un bilan général** du projet associatif et de sa mise en œuvre sera présenté **au bout de 5 ans** soit lors de l'Assemblée Générale de 2024.

